

Mairie de Saint Barthélemy Lestra

République Française
Département de la Loire

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 30 MARS 2026

ORDRE DU JOUR :

Présents : M. Philippe FAYOLLE, Mme Marie-Claire GARIN, M. Jimmy GOUGAUD, Mme Amélie FLODROPS, M. Christophe FERRIER, M. André MICHEL, M. Philippe PROTIERE, M. Stéphane SERRAILLE, Mme Christelle LAWENDYOUS, M. Nicolas TISSEUR, Mme Nathalie STANDAERT (arrivée à 20h), Mme Amélie QUINTIN, M. Fabien LARTAUD, Mme Agathe REYNAUD

Excusée : Madame Annie BOMBOURG

Délégations du conseil municipal au Maire

Le conseil municipal donne délégation au Maire pour :

- 1° - Réalisation des emprunts, d'un montant maximum de 50 000 €, destinés au financement des investissements prévus par le budget, et la passation à cet effet des actes nécessaires
- 2° - Préparation, passation, exécution et règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, inférieur à 10 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- 3° - Passation des contrats d'assurance et l'acceptation des indemnités de sinistre afférentes à ces contrats
- 4° - Délivrance et reprise des concessions dans les cimetières
- 5° - Acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- 6° - Aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €
- 7° - Fixation des rémunérations et le règlement des frais et honoraires des hommes de loi et experts
- 8° - Fixation dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines) du montant des offres de la commune à notifier aux expropriés
- 9° - Fixation des reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
- 10° - Réalisation des lignes de trésorerie d'un montant maximum de 50 000 €
- 11° - Autorisation, au nom de la commune, du renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre
- 12° - Réalisation des dépôts des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents

Indemnité des élus

L'indemnité des élus est calculée sur l'indice brut terminal de la fonction publique (indice 1027 soit 4 110,52 € brut).

Le montant maximal des indemnités pouvant être versées au Maire est de 44,3 % de l'indice 1027, soit 1 820,96 € brut mensuel, et pour les adjoints il est de 11,77 % de l'indice 1027, soit 483,81 € brut mensuel

Le maire bénéficie automatiquement de l'indemnité maximale, sauf délibération. Les indemnités des adjoints sont quant à elles votées. Le conseil municipal peut voter une indemnité aux conseillers municipaux délégués et/ou aux conseillers municipaux. Toutefois, l'ensemble de ses indemnités ne doit pas dépasser l'enveloppe maximale attribuée pour le maire et les adjoints, soit 3 756,20 € brut.

Après proposition, les indemnités suivantes sont votées

- indemnité du Maire : 42,36 % de l'indice 1027 soit 1 742,04 € brut mensuel
- indemnité des Adjoints : 10 % de l'indice 1027 soit 411,05 € brut par mois

Pour l'instant une délégation a été donnée à un conseiller municipal concernant les travaux. Il est proposé de

voter une indemnité pour les conseillers délégués de 3 % de l'indice 1027 soit 123,32 € brut par mois
Le conseil municipal approuve ces indemnités avec 11 voix pour et 2 abstentions

Exercice du droit à la formation

Les élus peuvent suivre des formations dans le cadre de leur fonction de conseillers municipaux. Un budget doit être alloué pour un montant compris en 2 et 20 % du montant total des indemnités qui peuvent être allouées aux élus (soit entre 75 € et 750 €)

Le budget proposé pour la formation des élus est de 600 €

La délibération est votée à l'unanimité des membres présents

Composition des commissions municipales

Le conseil municipal établit la composition de chaque commission municipale, le Maire étant membre de droit de chacune d'entre elle.

Il est décidé d'ouvrir les commissions aux personnes extérieures au conseil municipal. Les personnes souhaitant faire partie d'une ou plusieurs commissions peuvent se faire connaître en mairie

Urbanisme : Jimmy Gougaud, Agathe Reynaud, Nicolas Tisseur, Marie-Claire Garin, Annie Bombourg

Voirie : Amélie Quintin, Nicolas Tisseur, Fabien Lartaud, Christophe Ferrier, Nathalie Standaert

Travaux : André Michel, Christophe Ferrier, Jimmy Gougaud, Stéphane Serraille, Nicolas Tisseur, Nathalie Standaert

Services municipaux : Marie-Claire Garin, Christelle Lawendyous, Agathe Reynaud, Amélie Quintin, André Michel

Finances : Christophe Ferrier, Agathe Reynaud, Christelle Lawendyous, Annie Bombourg, André Michel

Communication : Amélie Flodrops, Christelle Lawendyous, Stéphane Serraille

Actions Sociales : Fabien Lartaud, Marie-Claire Garin, Philippe Protière

Cadre de vie – Fleurissement : Philippe Protière, Jimmy Gougaud, Amélie Flodrops, Nathalie Standaert

Commission intercommunale avec Saint-Martin : Agathe Reynaud, Philippe Protière, Fabien Lartaud, Christelle Lawendyous, Jimmy Gougaud

Commission agriculture : Amélie Quintin, Nathalie Standaert, Stéphane Serraille, Nicolas Tisseur

Composition de la commission d'appel d'offres

La commission d'appel d'offres doit être composée de trois membres titulaires et trois membres suppléants.

Membres titulaires : Philippe Fayolle, Christophe Ferrier, André Michel

Membres suppléants : Agathe Reynaud, Nathalie Standaert, Amélie Quintin

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la composition de la commission d'appel d'offres.

Référent aux associations communales

MJC ULV : André Michel

FAEP : Christelle Lawendyous

AFR : Agathe Reynaud

Comité des Fêtes : Amélie Quintin

Jeunes Godelons : Nicolas Tisseur

Lestra Godelons : Jimmy Gougaud

Club Rencontre et Amitié : Philippe Protière

Société de Boules : Stéphane Serraille

Société de Chasse : Marie-Claire Garin

FNACA : Fabien Lartaud

Cavaliers la Pierre des 3 communes : Nathalie Standaert

Harmonie Espérance St Martin – St Barthélemy : Amélie Quintin

Don du sang des 2 Lestra : Christophe Ferrier

Amicale des Sapeurs-Pompiers : Amélie Flodrops

Bibliothèque : Amélie Flodrops

Nomination des délégués au Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire (SIEL)

La commune doit être représentée auprès du SIEL par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Sont nommées Marie-Claire Garin (déléguée titulaire) et Nathalie Standaert (déléguée suppléante).

Questions diverses

- Commémoration du 08 mai à Saint-Barthélemy
- La commission travaux se réunira le 13 avril à 19h30
- Réunion d'adjoints le 10 avril à 8h30
- Une demande de location a été faite pour une démonstration de Qi Gong le dimanche 07 juin. La salle des fêtes n'étant pas encore disponible, un accord exceptionnel est donné.

Prochaine réunion de conseil municipal le 27 avril à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Liste des délibérations

1° - Délégation du conseil municipal au Maire

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de donner 12 délégations au Maire.

2° - Indemnité des élus

Le conseil municipal vote les indemnités au Maire, aux adjoints et conseillers délégués.

Délibération votée avec 11 voix pour et 2 abstentions

3° - Exercice du droit à la formation

Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents un budget de 600 € pour le droit à la formation des élus.

4° - Composition de la commission d'appel d'offres

Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents les membres de la commission, à savoir :

- Membres titulaires : Philippe Fayolle, Christophe Ferrier, André Michel
- Membres suppléants : Agathe Reynaud, Nathalie Standaert, Amélie Quintin

5° - Délégués au Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire

Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents les délégués du SIEL, à savoir :

- Déléguée titulaire : Marie-Claire Garin
- Déléguée suppléante : Nathalie Standaert